



Conseil économique et social

Distr. générale
7 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Centro de los Derechos del Migrante, Inc., organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Les femmes dans les programmes de migration des travailleurs : défis pour l'égalité des femmes et des hommes

Chaque année des centaines de milliers de femmes sont recrutées pour travailler aux États-Unis avec des visas de travail ou par l'intermédiaire d'échanges culturels parrainés par les employeurs. Mondialement, les femmes représentent une proportion croissante de la main-d'œuvre migrante. En 2015, l'Organisation internationale du travail a constaté que, sur les 150 millions de travailleurs migrants à travers le monde, environ 66,6 millions étaient des femmes. Alors que les visas temporaires de travail ont le potentiel d'offrir aux femmes, notamment celles qui vivent dans des zones rurales, d'excellentes occasions d'augmenter leurs revenus et d'assurer une meilleure prise en charge de leurs familles, les expériences des femmes sont souvent marquées par des discriminations sexistes systémiques et l'exploitation comme mis en lumière ci-après.

Pendant plus de dix ans, Centro de los Derechos del Migrante. Inc. a assuré un développement de la direction et une formation à celle-ci ainsi qu'une représentation légale pour les travailleurs recrutés pour occuper des postes aux États-Unis. Après avoir entendu des témoignages personnels sur la discrimination rencontrée par les travailleuses migrantes à toutes les étapes des programmes de migration de travail temporaire, Centro de los Derechos del Migrante. Inc., en partenariat avec la Law School's Transnational Legal Clinic de l'Université de Pennsylvanie, a mené une étude pour documenter systématiquement les expériences des femmes pour mieux comprendre comment les programmes opèrent au service des femmes et à leur détriment et identifier les meilleures pratiques pour endiguer l'exploitation, la discrimination et les violences sexistes.

L'étude a conclu que les programmes de migration de travail temporaire facilitent la discrimination systémique à l'égard des femmes et la discrimination lors du recrutement

L'insuffisance de la surveillance et de la réglementation gouvernementales dans les programmes de migration des travailleurs laisse les employeurs et les recruteurs libres de priver les femmes de l'égalité d'accès aux possibilités d'emploi, en toute impunité. Aux États-Unis les employeurs orientent les femmes vers des emplois sexospécifiques avec des salaires inférieurs à ceux des hommes, comme la puériculture, les travaux ménagers et le secrétariat, en les excluant également de certains emplois : c'est le cas notamment dans le secteur de l'agriculture où les femmes ne représentent que 3,5 % de la main-d'œuvre saisonnière H-2A, le plus grand programme de visas pour les travailleurs agricoles du pays. Même lorsque les employeurs offrent aux femmes des emplois dans un secteur occupé également par des hommes, elles sont affectées à des tâches sexospécifiques souvent avec un salaire inférieur et un potentiel de gain inégal par rapport à ceux de leurs collègues masculins. Une participante à l'étude a déclaré ce qui suit : « mes employeurs m'ont recrutée en tant que zootechnicienne mais m'ont obligée à nettoyer les bacs à nourriture et les toilettes. Ma rémunération était inférieure à celles des autres travailleurs ». L'échec du gouvernement des États-Unis à réglementer le recrutement a créé un vide juridique qui encourage les recruteurs à refuser aux femmes un accès égal aux possibilités d'emploi, engendrant ainsi un potentiel de revenu inégal et d'autres formes de violences et d'exploitation.

Les violences sexospécifiques en milieu professionnel

Des femmes participant à l'étude du Centro de los Derechos del Migrante. Inc. ont dénoncé la persistance de la discrimination sur le lieu de travail, souvent caractérisée par la violation de leurs droits et leur exclusion des services de base. Les secteurs concernés qui emploient les femmes au moyen de programmes de migration des travailleurs combinent mauvaise hygiène, mauvaise sécurité et normes de production soumises à des pressions de temps ou de quota et non-paiement des heures supplémentaires ainsi que d'autres infractions en matière salariale. En outre, les employeurs n'assurent souvent pas aux travailleurs migrants l'accès aux services de base susceptibles de protéger les femmes et de leur offrir des réparations. 75 % des participants à l'étude ont déclaré que les employeurs assurent un accès restreint aux services de base y compris l'alimentation, le téléphone, les soins de santé ou les services juridiques. Ces conditions ont un impact négatif sur la santé physique, mentale et émotionnelle des femmes.

Le montant élevé des frais de recrutement qui endettent les travailleurs, la surveillance et l'examen excessifs des affaires personnelles des travailleurs et de leurs relations, le contrôle du logement par l'employeur, la rétention de documents, le refus d'accès au transport ou à la communication et les menaces de représailles engendrent un déséquilibre de pouvoir extrême entre les employeurs et les travailleurs, qui crée des conditions favorables à la traite des êtres humains. La traite est d'autant plus facilitée par le manque de transférabilité des visas, ce qui permet aux employeurs d'exercer un contrôle total sur le statut juridique des travailleurs.

Manque d'accès à la justice

L'accès à la justice est crucial pour garantir l'obligation de rendre compte, la réparation et les droits fondamentaux des travailleurs. En autorisant les employeurs à attribuer des droits et des privilèges fondés sur le sexe aux travailleurs, les gouvernements privent les femmes de leur droit d'accès égal à la justice. Par exemple, les travailleurs embauchés grâce au visa H-2A pour travailleurs temporaires agricoles aux États-Unis font partie des seuls travailleurs embauchés avec un visa d'immigration de travail admis aux services juridiques financés par le gouvernement. Cependant, comme indiqué ci-dessus, les employeurs refusent systématiquement aux femmes le travail sous le régime H-2A, privant la plus grande majorité des femmes de l'accès aux conseils et de la capacité de demander réparation ainsi que l'établissement des responsabilités lorsque leurs droits de travail sont violés. L'absence de contrôle gouvernemental et le défaut d'application de la loi antidiscrimination conjugués aux violences sur le lieu de travail, telles que le vol de salaire et la violation en matière d'hygiène et de sécurité, contribuent à la création d'un fossé de dissuasion et à des formes systématiques et sexospécifiques de discrimination.

Le rôle unique des femmes

Les programmes de migration des travailleurs des États-Unis ne tiennent pas compte des multiples responsabilités sociales et économiques des femmes en tant que travailleuses, mères et soignantes non professionnelles de famille. Puisque les femmes doivent assumer des responsabilités multiples, elles assument de manière disproportionnée la charge du travail domestique non rémunéré et sont ainsi désavantagées en matière de participation économique pleine et entière à la population active. L'absolue majorité des femmes participant à l'étude du Centro de

los Derechos del Migrante. Inc. a déclaré être la principale source de revenu et le principal soutien de leurs enfants ainsi que des autres membres de la famille à leur charge et consacrer plus de la moitié de leurs revenus à la fourniture de ces soins. Nonobstant ce qui précède, les programmes de migration des travailleurs des États-Unis ne garantissent pas aux travailleuses migrantes l'accès aux subventions familiales ou aux autres services de soutien qui reconnaissent le rôle des travailleuses migrantes au sein de leur famille et de leur communauté. L'échec du gouvernement à assurer aux femmes l'accès aux services de soutien existants aux familles dans le cadre des programmes de migration des travailleurs temporaires contribue au cycle de l'inégalité entre les sexes, en particulier pour les femmes des communautés rurales et pauvres qui souffrent d'un manque de perspectives de création de revenus.

Meilleures pratiques proposées

Les meilleures pratiques suivantes, susceptibles d'assurer aux femmes l'égalité et la non-discrimination dans le cadre des programmes de migration des travailleurs, reflètent les expériences et les recommandations des femmes qui ont participé aux programmes de migration des travailleurs aux États-Unis. Ces meilleures pratiques sont pertinentes pour les programmes de migration des travailleurs à travers le monde.

Les institutions publiques compétentes devraient œuvrer avec les organisations non gouvernementales pour collecter et rendre accessibles des données actualisées et complètes relatives aux programmes de migration des travailleurs. Une base de données interinstitutions disponible au public permettrait aux femmes de consulter les emplois disponibles, la catégorie de visa, le secteur d'emploi, les conditions d'emploi, l'identité de l'employeur, la chaîne complète des recruteurs entre l'employeur et le travailleur et les actions en justice engagées par les anciens travailleurs. Des sites Web comme « Contratados.org », un équivalent de « Yelp » pour les travailleurs migrants lancé par Centro de los Derechos del Migrante, Inc., peuvent créer un espace où les femmes peuvent décrire en toute sécurité la qualité de leurs expériences avec des employeurs et des recruteurs précis et trouver des renseignements relatifs à la connaissance de leurs droits et sur les différents programmes relatifs aux visas, encourageant ainsi la revendication de droits et l'accès à la justice. L'accès à de telles bases de données constituera une étape importante pour informer et conseiller les travailleuses migrantes au sujet de leurs droits et leurs possibilités, en particulier les femmes qui se retrouvent géographiquement isolées dans leurs pays d'origine ou sur leur lieu de travail, et réduira leur occupation de postes abusifs et sexospécifiques.

Les instances nationales législatives, administratives et judiciaires doivent utiliser ces données pour réformer les programmes de migration des travailleurs et endiguer les violences. Ce genre de données catalyserait par exemple l'action législative interdisant aux recruteurs de facturer les frais de recrutement aux travailleurs, rendant obligatoire la transférabilité des visas et tenant les employeurs strictement responsables de la discrimination.

Les institutions gouvernementales doivent s'engager à contrôler rigoureusement les programmes de migration de travail et appliquer les lois et règlements relatifs à toutes les étapes du processus, y compris le recrutement, l'emploi et l'accès à la justice. Une réponse coordonnée assurera une surveillance plus rigoureuse de la discrimination, remédiant ainsi au fossé de dissuasion qui

compromet actuellement le développement d'une migration sûre, ordonnée et régulière pour les travailleuses.

Les gouvernements doivent accroître l'accès à la justice, à l'information et aux services de soutien. La priorité doit être donnée à la protection des femmes qui dénoncent les violences contre les représailles lors du recrutement, y compris l'inscription sur les listes noires des futurs recrutements.

Conclusion

Les femmes du monde entier recherchent des perspectives de migration de travail pour accéder à des salaires plus élevés, à des échanges culturels et à une meilleure vie. Malheureusement, les programmes de migration des travailleurs des États-Unis ne sont pas un modèle à suivre pour les autres pays : ils possèdent des lacunes systémiques qui transforment les programmes en plateformes officielles pour la discrimination sexiste et les violences qui en résultent. Ces lacunes remettent en question la conformité des programmes aux normes internationales d'égalité et de non-discrimination et rendent leurs promesses illusoires.
